

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 935

11 avril 2012

SOMMAIRE

Alvogen Lux Holdings S.à r.l.	44854	Jetion Solar Project Ltd.	44869
East Capital (Lux)	44834	Juno Properties S.à r.l.	44870
FD Investment SCI	44863	Kamea S.A.	44876
Fontis SA	44870	KCH Even Hamburg S.à r.l.	44863
FREDI Financière de Recherche et Déve- loppement Industriel S.A.	44850	KCH Even Markt S.à r.l.	44877
Fundgesco	44854	Kinectrics Holdings S.à r.l.	44876
Furrholding S.A.	44854	King's Cross Asset Funding 13	44880
Gaulinvest S.à.r.l.	44856	Konzept Peak GP Holding Secs	44878
Geberit B.V.	44857	La Compagnie des Moulins S.A.	44877
Geberit B.V.	44858	La Flandre de Participation S.A.	44877
GE Capital Real Estate Polish Retail Hold- co S.à r.l.	44857	Le Grain de Sel s.à.r.l.	44879
Geotelecommunications Investments S.A.	44857	Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l.	44859
Global Universal S.A.	44858	Line Finance S.A.	44879
G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	44834	Luxembourg Mainstream Graham Pass S.à r.l.	44877
Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l.	44856	Monarchy Enterprises S.à r.l.	44876
Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l.	44856	Monteria S.A.	44859
Grifinvest S.A.	44858	Monteria S.A.	44862
Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l.	44859	New Land S.A.	44880
Heynen, GmbH	44862	Patron Dreieich Holding S.à r.l.	44858
Hightly S.A.	44862	ProLogis UK XXXVII S.à.r.l.	44850
Holdimmo S.A.	44863	Romanissima S.A.	44880
IK & Mukke Holding S.A., SPF	44863	Rythmo-Cats Club de Gymnastique Ryth- mique	44850
Immoparko S.A.	44866	Saphir Partner S.à r.l.	44880
Immo-Weimerskirch II S.A.	44866	Surcouf Participations	44846
INT.PACK S.A.	44866	Union Consulting S.A.	44870
		Vontobel Fund	44857
		Zopal	44866

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029869/10.

(120039294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EAST CAPITAL (LUX) (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 121.268), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 13 November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Number 2217 of 27 November 2006.

The meeting was opened by Mrs. Christelle VAUDEMONT, bank employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

The chairman appointed as secretary Mrs. Alexandra SCHMITT, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Matthieu BARO, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The first extraordinary general meeting convened for 16 December 2011 could not validly deliberate and vote the proposed agenda due to lack of quorum.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt, on 19 December 2011 and 4 January 2012 as well as in various other newspapers in different jurisdictions and by notices containing the agenda sent by mail on 8 December 2011 to all shareholders at their address indicated in the register of shareholders of the Company.

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

Full restatement of the articles of incorporation of the Company so as to submit the Company to the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended, and more particularly to determine the object of the Company so as to read as follows:

" **Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under Part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment, as may be amended from time to time, (the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."

IV. The shareholders present or represented at this meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau, the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

V. The items on the agenda of the meeting do not require a quorum and they will be approved if accepted by a majority of two thirds of the votes cast. It appears from the attendance list that 4,456.222 shares of the Company are present or represented at the present meeting.

VI. As a result of the foregoing, the present meeting can validly deliberate and vote on the items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution:

The meeting decided to fully restate the articles of incorporation of the Company so as to submit the Company to the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended, and more particularly to determine the object of the Company so as to read as follows:

" **Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under Part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment, as may be amended from time to time, (the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."

The articles of incorporation of the Company shall henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" with multiple compartments under the name of EAST CAPITAL (LUX) (the "Company).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") as prescribed by Article 30.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other assets permitted to a collective investment undertaking under Part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment, as may be amended from time to time, (the "2010 Law"), including shares or units of other collective investment undertakings, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by Luxembourg law.

The Board of Directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the Offer Price without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these, remaining always within the provisions of the 2010 Law.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes (which may, as the Board of Directors shall determine, be denominated in different currencies) and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to the corporate and investment policy determined by the Board of Directors, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, the reference to "class" is to be understood as reference to "sub-fund" or "compartment" within the meaning of article 181 of the 2010 Law.

Further, the shares of such classes may, as the Board of Directors shall determine, be of different sub-classes distinguished by such other specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy).

In these Articles of Incorporation the term "class" shall be read "subclass" and (vice-versa) unless the context requires otherwise.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in EUR.

The Board of Directors may decide to liquidate one class of shares if the net assets of such class fall below a minimum disclosed in the sales document of the Company or if a change in the economic or political situation relating to the class concerned would justify such liquidation or if the interest of shareholders would justify it. The decision of the liquidation will be published or notified to shareholders by the Company prior to the effective date of the liquidation and the publication or notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board of Directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class concerned will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries. If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg Law.

In all other circumstances or where the Board of Directors determines that the decision should be put for shareholders' approval, the decision to liquidate a class of shares may be taken at a meeting of shareholders of the class to be liquidated. At such class meeting, no quorum shall be required and the decision to liquidate requires simple majority of the votes cast.

The Board may decide to consolidate or split the shares of any Class. The Board may also submit the question of the consolidation of shares of a Class to a meeting of holders of such Class. Such meeting will resolve on the consolidation with a simple majority of the votes cast.

Any merger of a class of shares shall be decided by the Board of Directors unless the Board of Directors decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the class concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast.

In case of a merger of a class of shares where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholder resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles of Incorporation.

Art. 6. The shares of each class shall be issued only in registered form, unless the Board of Directors specifically decides to issue certain shares in bearer form on such terms and conditions as the Board of Directors shall prescribe. Ownership of shares is evidenced by entry in the register of shareholders of the Company and is represented by confirmation of ownership. The Board of Directors may however decide to issue share certificates evidencing the ownership of shares in the Company. In respect of bearer shares (if any), certificates will be in such denominations as the Board of Directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, or the conversion into registered shares, no cost will be charged to him. No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of shares. Holders of bearer shares may at any time request conversion of their shares into registered shares. Holders of registered shares may not request conversion of their shares into bearer shares. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and an official duly authorised by the Board of Directors for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and, upon application, without undue delay, obtain confirmation of his ownership or delivery of definitive share certificates (if issued) in registered or bearer form.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the register of shareholders or to the manager on the shareholders' behalf and, in respect of bearer shares, if any, upon presentation of the relevant dividend coupons to the agent or agents appointed by the Company for such purpose.

All issued shares of the Company other than bearer shares shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share other than a bearer share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Transfer of registered shares shall be effected by inscription in the register of shareholders of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company. Transfer of bearer shares (if any) shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as

may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend. In the case of bearer shares (if any), only certificates evidencing full shares will be issued.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate (if issued) has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new share certificate in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The Board of Directors shall have power to impose or relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares, but including the requirement that shares be issued only in registered form) (but not necessarily on all shares within the same class) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class in the Company are acquired or held by or on behalf of

(a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the Directors shall have determined that any of them, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers or any Connected Person (as defined from time to time by the Board of Directors) of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or

(b) any person in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "US person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share or to register any transfer of shares where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner: (i) the Company shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(ii) the price at which the shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof;

(iii) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(iv) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The Board of Directors shall define the word "US person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Company.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in May in each year at 3.30 p.m. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board of Directors.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a general meeting of shareholders or a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law at the shareholder's address in the register of shareholders.

If required by Luxembourg law, the notice shall, in addition, be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in a Luxembourg newspaper and in such other newspaper as the Board of Directors may decide.

Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may provide that the quorum and the majority at this general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attaching to his/its/her shares shall be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date.

Art. 13. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. Members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors shall appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority of the votes cast or of the Directors present at any such meeting, respectively.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax or any other electronic means capable of evidencing such vote. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating at the meeting of the Board of Directors by video conference or by any other telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board of Directors whose deliberations shall be online without interruption. Such meeting held at distance shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The chairman shall have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the Board of Directors may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including two or more special delegates, a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with Part I of the 2010 Law.

The Board of Directors may decide that the investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the 2010 Law, (ii) in transferable

securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State (as defined by the 2010 Law) which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Europe, Asia, Australia, Oceania, the American continents and Africa, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State (as defined by the 2010 Law), its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company (such as, but not limited to any member state of the Organisation of Economic Cooperation and Development as well as Brazil, Singapore, Russia, Indonesia and South Africa), or public international bodies of which one or more of such Member States (as defined by the 2010 Law) are members, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of the total net assets of such class.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any of its classes of shares in units or shares of undertakings for collective investment as defined in the 2010 Law, unless otherwise provided in the offering documents.

The Board of Directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2010 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the 2010 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the sales documents of the Company.

The Board of Directors may decide that investments of a class to be made with the objective to replicate a stock and/or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

Any class may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales document of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more classes. In such case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting right, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the class concerned. In addition and for as long as these shares are held by a class, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the 2010 Law.

Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Company, (i) create any class qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing class into a feeder UCITS class or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS classes.

The Board of Directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares on a pooled basis, as described in Article 23. F, where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, that Director or officer shall make such conflict known to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction and any such transaction, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving East Capital Group or any affiliate thereof, or such other company or entity

as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflicting interest according to applicable laws and regulations.

Art. 18. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director, officer or other person to whom such authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the article 154 of the 2010 Law and serve until its successor is elected.

Art. 21. As more specifically prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than such amount or number of shares as the Board of Directors may determine from time to time and declare in the sales document of the Company, redeem all the remaining shares held by such shareholder.

If redemption requests for more than 10% of the Net Asset Value of a class are received, then the Company shall have the right to limit redemptions so they do not exceed this threshold amount of 10%. Redemptions shall be limited with respect to all shareholders seeking to redeem shares as of a same day so that each such shareholder shall have the same percentage of its redemption request honoured; the balance of such redemption requests shall be processed by the Company on the next day on which redemption requests are accepted, subject to the same limitation. On such day, such requests for redemption will be complied with in priority to subsequent requests.

In case of deferral of redemption the relevant shares shall be redeemed at the Dealing Price per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any redemption charge or any other charge (including but not limited to dilution levy), as may be decided from time to time by the Board of Directors.

The redemption price shall be paid within such time as shall be determined by the Board of Directors but normally not later than fifteen days which are business days in Luxembourg following the later of the date on which the applicable Dealing Price was determined or on the date the share certificates (if issued) have been received by the Company and shall be based on the Dealing Price for the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof, less any redemption charge or any other charge (including but not limited to dilution levy). If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The Board of Directors may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales document of the Company relating to the sale of such shares.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates for such shares (if any) in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and the valuation used shall be confirmed by a special report of the approved statutory auditor to the extent this special report is legally or regulatorily required or if the Board of Directors deems such report necessary.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Company provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales document of the Company.

Art. 22. The Net Asset Value and the subscription and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly or, subject to regulatory approval, no less than once a month, as the Board of Directors may decide from time to time and as disclosed in the sales documents of the Company (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the Dealing Price of shares of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class:

(a) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the relevant class for the time being is quoted, is closed (other than for ordinary holidays), or during which dealings are substantially, restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is not reasonably or normally practicable without being detrimental to the Company's shareholders; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed to determine the price or value of any of the relevant class' investments or the current prices or values on any market or stock exchange or when, for whatever reason, the value of an asset in the Company cannot be calculated as rapidly and as accurately as required; or

(d) if, as a result of exchange controls or other restrictions on the movement of capital, transactions for the Company are rendered impracticable or if purchases or sales of the Company's assets cannot be made at normal rates of exchange; or

(e) in the case of the suspension of the calculation of the net asset value of one or several of the investment funds in which the Company has invested a substantial portion of its assets; or

(f) if the Company or any class is being or may be wound up, or following the date on which notice is given of the general meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company or the class is to be proposed;

(g) during any period when in the opinion of the Directors there exist circumstances outside of the control of the Company where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing in shares of any class of the Company;

(h) in the case of a merger of the Company or a class, if the Board of Directors deems this to be necessary and in the best interest of shareholders.

Any such suspension shall be made public by the Company to the extent decided from time to time by the Board of Directors and shall be promptly notified to investors requesting issue of shares and to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, Dealing Price or the issue, redemption and conversion of the shares of any other class.

Art. 23. The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in Euro or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the Board of Directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value of that class, determined on the Valuation Date on which or prior to which the subscription was received by the Company as specified in the sales document of the Company from time to time, adjusted to reflect any charge, including but not limited to, dealing charges or fiscal charges which the Board of Directors feel it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the second decimal or such other figure as the Board of Directors may determine from time to time.

The Board of Directors may resolve to operate equalisation arrangements in relation to the Company.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);

(c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and other derivative instruments, any other investments and securities belonging to the Company;

(d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind; the Company may however adjust the valuation to fluctuations of the market value of securities due to trading practices such as a trading ex dividend or ex rights;

(e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;

(g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) the value of securities and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market at the last available price. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised market, the Directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes.

(3) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub paragraph (2) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

(4) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice;

(5) shares or units in another collective investment undertaking will be valued at the last available net asset value computed for such securities reduced by any applicable charges. If the last available net asset value of shares or units in another collective investment undertaking is not available as at a time which will be determined by the Directors, the value of such shares or units shall be estimated in accordance with the fair value adjustment methodology;

(6) in the event that the above mentioned calculation methods are inappropriate or misleading or the interests of the Company or its shareholders so justify, the board of directors, the Directors may adopt any other appropriate valuation principles for the assets of the Company such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets;

(7) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the board of directors may take any appropriate measures to adjust the value of the Company's assets, as further described in the offering documents of the Company.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to management fee, custodian fee, auditor and legal advisor fees and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and sales document printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);"

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the Board of Directors; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Directors shall establish a portfolio of assets for each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability shall be allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the portfolios pro rata to the net asset values of each portfolio; and

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of transferable securities/, money market instruments and other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each share class which is issued by the Company in relation with a same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such class or share classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes related to a same pool which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

(a) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

(b) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;

(c) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class; and

(d) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the net asset value per share of such specific share class or classes.

E. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Date on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares;

(d) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(e) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the Offer Prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

F. The Board of Directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for one or more classes of shares (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is applicable with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Enlarged Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the Directors may from time to time make further transfers to the Enlarged Asset Pool. They may also transfer assets from the Enlarged Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating

Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Enlarged Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Enlarged Asset Pool concerned.

The assets of the Enlarged Asset Pool to which each Participating Fund shall be entitled, shall be determined by reference to the allocations and withdrawals made on behalf of the other Participating Funds.

Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Enlarged Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Enlarged Asset Pool at the time or receipt.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "Offer Price"), shall be based on the Dealing Price as herein above defined for the relevant class of shares, increased by any sales commission or any other charge (including but not limited to dilution levy dealing or fiscal charge) as determined from time to time by the Directors and disclosed in the sales document of the Company. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors which shall not exceed five Luxembourg business days after the date on which the applicable Dealing Price was determined. The Dealing Price may, upon approval of the Board of Directors, and subject to all applicable laws and regulatory requirements or a Board of Directors's decision, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board of Directors consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company.

Art. 27. Class meetings shall, upon the proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares, unless otherwise decided by the Board of Directors.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income or any assets attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class, upon decision of the Board of Directors.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed, or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Art. 28. The Company may enter into investment advisory agreement with any investment adviser (the "Investment Adviser"), who shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 16 and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors, have full authority and discretion to purchase and sell securities and other assets for the Company, and enter into investment transactions on its behalf, pursuant to the terms of a written agreement.

Alternatively, the Company may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 15 of the 2010 Law (the "Management Company"), pursuant to which it designates such Management Company to supply the Company with investment management, administration and marketing services.

The investment adviser or the Management Company will be remunerated by the Company as per the provisions of the relevant agreement signed by the Company and the investment adviser or the Management Company and as per the provisions of the prospectus. In addition to a fixed commission based on the total net assets of the Company, a performance fee based on the net assets evolution may be paid.

Art. 29. In the event of liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

With the consent of the shareholders expressed in the manner provided for by Article 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorized to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCITS having substantially the same characteristics as the Company in exchange for the issue to shareholders in the Company of shares of such corporation or fund proportionate to their shareholdings in the Company.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

Art. 30. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to a vote in accordance to the said quorum any majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 31. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 2010 Law and the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended)."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English; on request of the appearing persons.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: C. VAUDEMONT, A. SCHMITT, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4577. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (s): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012025927/705.

(120033929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Surcouf Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.185.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Maxime RAY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy,

ici représenté par Monsieur Me Laurent LUDWICZAK, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Surcouf Participations».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert.

La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société a également pour objet la prestation de services en matière économique et dans ce cadre, la fourniture de services et de conseils en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Maxime RAY, employé privé, né à Orléans (F) le 22 mars 1982, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 3 5a, boulevard John F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LUDWICZAK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8568. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028298/207.

(120036670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029864/9.

(120039339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

ProLogis UK XXXVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.157.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.060.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 8 février 2012, que ProLogis European Finance XVI S.à r.l. a transféré la totalité des 207.850 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Teal Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.279.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Teal Bidco S.à r.l. 207.850 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK XXXVII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012030006/19.

(120038907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Rythmo-Cats Club de Gymnastique Rythmique, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg F 9.029.

STATUTS

Entre les soussignés:

Madame Marina Linardaki, née le 21 mars 1979, enseignante, 40, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, de nationalité grecque

Madame Svetlana Parkhomenko, née le 24 janvier 1977, éducatrice, 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, de nationalité française

Madame Olena Revenko, née le 12 juin 1976, salariée, 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Luxembourg, de nationalité ukrainienne

Russian Club of Luxemburg asbl, 32, rue Goethe-5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, représentée par son président, M. Vsevolod Iampolski

Monsieur Ed Sauer, né le 28 septembre 1960, administrateur de sociétés, 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, de nationalité luxembourgeoise

et ceux qui seront admis ultérieurement, est créée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objets

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif au sens de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sous la dénomination de «Rythmo-Cats Club de Gymnastique Rythmique».

Art. 2. Son siège social est à Luxembourg au 18, rue de l'aciérie.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de la gymnastique rythmique, de la gymnastique acrobatique ou du cirque.

Elle peut organiser des manifestations publiques, avec une participation éventuelle de médias, vente tickets d'entrée et d'espaces publicitaires.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion de la gymnastique rythmique, de la gymnastique acrobatique ou du cirque.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut louer ou acquérir des immeubles en vue de remplir son objet social.

Chapitre II. Membres

Art. 5. L'association se compose de:

- membres actifs;
- membres d'honneur;
- donateurs.

Le nombre des membres d'honneur et donateurs est illimité. Le nombre de membres actifs est fixé par le conseil d'administration et devra éviter une surcharge des installations sportives.

Art. 6. Pour être admis en tant que membre actif, il faut adresser à cette fin une demande écrite au conseil d'administration de l'association. Cette demande doit renseigner: nom, prénom, date de naissance et lieu de résidence.

Pour être admis en tant que membre actif par le conseil d'administration il faut:

- 1) adhérer aux statuts et règlements de l'association;
- 2) payer la cotisation;
- 3) remplir les conditions de sportivité et d'honorabilité.

Le conseil d'administration décide souverainement de l'acceptation des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées.

La qualité de membre d'honneur est conférée à toute personne ayant payé la cotisation de membre d'honneur.

La qualité de membre donateur est conférée par le conseil d'administration pour la durée d'un an à toute personne ayant fait un don à l'association correspondant au moins à la cotisation de membre donateur.

Les cotisations de membre actif et de membre d'honneur sont fixées par le conseil d'administration sans pouvoir dépasser le montant de 900,- Euros par année pour les membres actifs.

Art. 7. La qualité de membre se perd soit par la démission écrite adressée au conseil d'administration, soit par exclusion. Le membre démissionnaire, quel que soit le moment de sa démission, est redevable de la cotisation entière de l'année en cours.

Est considéré d'office comme démissionnaire tout membre qui dans un délai d'un mois, après avoir été invité à payer ses cotisations, aura omis de le faire.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'assemblée générale pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes de l'association, comportement préjudiciable à l'association ou incompatibilités avec l'honneur sportif.

L'intéressé doit, au préalable, avoir été invité par le conseil d'administration à lui donner ses explications.

Chapitre III. Les organes de l'Association

Art. 8. Les organes de l'Association sont:

- a) l'assemblée générale de ses membres;
- b) le conseil d'administration.

Art. 9. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres de l'association dont elle est l'organe souverain. Entrent notamment dans les attributions de l'assemblée générale:

- l'approbation des rapports du conseil d'administration;
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé;
- la décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
- l'approbation des projets budgétaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- les modifications à apporter aux statuts de l'association;
- la dissolution de l'association et la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 10. L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire ou annuelle se réunit chaque année au courant du troisième trimestre de l'année civile à l'endroit, au jour et à l'heure désignés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration quand l'ordre du jour porte sur une modification des statuts et, d'une manière générale, chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire dans l'intérêt de l'association. Elle doit être convoquée endéans un délai d'un mois:

- lorsque le conseil d'administration en est requis par une demande écrite d'un cinquième au moins des membres;
- lorsque la majorité des membres élus au conseil d'administration est démissionnaire.

Tant la convocation à l'assemblée générale ordinaire qu'à assemblée générale extraordinaire se fait par courrier ordinaire à la poste.

Art. 11. Tous les membres actifs, membres d'honneur et donateurs peuvent prendre part à l'assemblée. Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre, mais non pas par un tiers. La procuration doit être écrite. Nul ne peut représenter plus de deux autres membres. Peuvent encore assister à l'assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration.

Un membre qui n'a pas acquitté sa cotisation échue ne peut pas assister à l'assemblée. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Art. 12. Les membres sont informés de l'ordre du jour et convoqués au moins un mois avant l'assemblée générale. Si l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des dispositions statutaires proposées sera joint à la convocation. L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration. Toute proposition présentée par écrit et signée par au moins un vingtième des membres de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou à son défaut, par un vice-président ou par le secrétaire général.

Les membres du conseil d'administration font fonction du bureau de l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les délibérations sont prises à la majorité simple des voix valablement représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi. En cas de parité de voix, tout vote est considéré comme nul. Chaque fois que le conseil d'administration ou un quart au moins des membres présents ou représentés à l'assemblée l'exigent, le vote a lieu au scrutin secret.

De même les élections des membres du conseil d'administration se font à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par deux membres du bureau.

Les procès-verbaux sont reliés en un registre spécial qui est conservé au siège de l'association ou tous les membres et les tiers intéressés peuvent en prendre connaissance.

Art. 16. Le conseil d'administration est l'organe administratif et exécutif de l'Association. Il se compose d'au moins cinq membres, mais pas plus onze membre, dont obligatoirement un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier général. Les autres membres du conseil d'administration seront responsables d'une ou de plusieurs charges bien définies. Les candidatures pour le conseil d'administration doivent être introduites auprès du conseil d'administration au moins trois jours avant l'assemblée générale ou, à défaut de conseil d'administration siégeant, annoncées lors de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont tenus de présenter à l'assemblée générale un rapport d'activité concernant leur charge.

Toutefois, en cas de vacances simultanées ou successives, pour quelque cause que ce soit, de plus de la moitié des élus par l'assemblée avant l'expiration du terme de leur mandat, le conseil d'administration doit réunir endéans un mois une assemblée générale extraordinaire. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. La durée du mandat d'un élu est de deux ans. Un élu sortant est rééligible.

Les membres fondateurs de l'association sont membres permanents du conseil d'administration jusqu'à leur décès, démission ou révocation de leur mandat par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité qualifiée de trois quarts des voix valablement représentées.

Tout élu absent, sans excuse valable, de trois réunions consécutives ou de six réunions non consécutives, est considéré comme démissionnaire.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus étendus pour la gestion générale des affaires de l'Association et la poursuite de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à d'autres organes de l'Association est de sa compétence.

Entrent notamment dans la compétence du conseil d'administration:

- tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires;
- la sauvegarde de l'intérêt général et du prestige de l'Association;
- l'approbation du règlement intérieur et les modifications qui pourraient y être apportées;
- la gestion et l'utilisation du fonds commun de l'Association;
- l'organisation des manifestations sportives et extra sportives;
- la convocation de l'assemblée générale et la fixation de son ordre du jour;
- l'établissement des comptes de l'exercice et des prévisions budgétaires.

Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres. Il peut se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par des tiers (qui n'ont pas droit de vote) ou par des commissions temporaires ou permanentes et les charger d'étudier, d'organiser ou d'exécuter certaines affaires déterminées.

Art. 18. Chaque année, les membres du conseil d'administration désignent parmi eux, pour un terme de deux ans, le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. En cas d'empêchement du président, les attributions qui lui sont données par les statuts et les usages sont exercées par le vice-président ou par le secrétaire général.

En cas de vacance d'un poste avant l'expiration du terme, par suite de décès, démission ou révocation, le conseil d'administration doit y pourvoir en désignant un remplaçant parmi ses membres. Le membre ainsi désigné achève le terme de celui qu'il remplace.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du secrétaire général chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige ou que le président ou trois membres du conseil d'administration le demandent.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des membres présents à la réunion. La représentation n'est pas admise. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. L'Association est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont obligatoirement celle du président ou, à son défaut, du vice-président ou du secrétaire général qui le remplace.

Le délégué du conseil d'administration engage l'Association dans la limite du pouvoir qui lui est conféré.

Art. 21. L'assemblée générale peut élire un ou plusieurs commissaires aux comptes dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes ont pour mission de vérifier la conformité des comptes présentés par le conseil d'administration à l'assemblée générale avec les livres et pièces comptables. Ces documents doivent être tenus à la disposition des commissaires quinze jours au moins avant l'assemblée générale annuelle et encore chaque fois que l'assemblée l'exige.

Les commissaires aux comptes font rapport à l'assemblée.

Chapitre IV. Finances

Art. 22. L'exercice de l'association commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 23. Les moyens financiers de l'association, gérés par le conseil d'administration dans l'intérêt commun de tous les membres et conformément aux objectifs de l'association, sont essentiellement constitués par des fonds propres, complétés le cas échéant par des fonds d'emprunt.

Les fonds propres comprennent les cotisations, dons, sponsoring et subsides ainsi que les revenus nets de manifestations sportives et extra sportives.

Chapitre V. Dissolution

Art. 24. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale mettra, après acquittement du passif, les fonds de l'association à la disposition du fonds social d'une association de bienfaisance.

Chapitre VI. Divers

Art. 25. Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le règlement intérieur sont tranchés par le conseil d'administration.

Prénoms, noms, date de naissance, profession, adresse et nationalités des associés:

Madame Marina Linardaki, née le 21 mars 1979, enseignante, 40, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, de nationalité grecque

Madame Svetlana Parkhomenko, née le 24 janvier 1977, éducatrice, 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, de nationalité française

Madame Olena Revenko, née le 12 juin 1976, salariée, 1, rue Jos Sünnen, L-5855 Luxembourg, de nationalité ukrainienne
Russian Club of Luxemburg asbl, 32, rue Goethe-5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, représentée par son président, M. Vsevolod lampolski

Monsieur Ed Sauer, né le 28 septembre 1960, administrateur de sociétés, 87 route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, de nationalité luxembourgeoise

Luxembourg, le 29 février 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012027735/187.

(120036045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Fundgesco, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 152.326.

EXTRAIT

Monsieur Bastiaan SCHREUDERS a notifié la Société de sa démission de son mandat de gérant avec effet au 6 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer-Capellen, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029867/13.

(120039163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Furrholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029868/9.

(120038832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.045.

In the year two thousand and twelve,

on the thirty-first day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Alvogen Aztq Société Civile”, a société civile particulière incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number E 4174,

here represented by Mr Alessandro Maiocchi, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him on 27 January 2012,

said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member entitled to vote of “Alvogen Lux Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.045, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 1 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 November 2009 under number 2307, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 20 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 21 December 2010 under number 2797.

The appearing party representing the whole corporate capital entitled to vote, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member entitled to vote decides to transfer the registered office of the Company from its current address 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the registered office, the sole member resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following new wording:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) or of a general meeting of its shareholder(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through a resolution of the manager or the board of managers.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille douze,
le trente et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Alvogen Aztiq Société Civile», a société civile particulière constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège sociale au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 4174,

ici représentée par Monsieur Alessandro Maiocchi, employé privé résidant au Luxembourg,
en vertu d’une procuration lui donnée le 27 janvier 2012,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Cette société est l’associé unique de «Alvogen Lux Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 149.045, constituée suivant acte notarié reçu en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 novembre 2009, numéro 2307, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 décembre 2010, numéro 2797.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de transférer le siège social statutaire de la Société de son adresse actuelle 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l’associé unique décide de modifier l’article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision de l’associé ou des associés lors de l’assemblée générale des associés. A l’intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de

gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 février 2012. Relation: EAC/2012/1537. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012029021/83.

(120037871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Goodman Celestite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 158.804.

—
EXTRAIT

1. En date du 27 octobre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 11,750 parts à Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

2. En date du 27 octobre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 750 parts à Goodman Princeton Participation GmbH & Co KG ayant son siège social au Peter-Müller-Strape 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012029873/17.

(120039089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Goodman Vanilla Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 160.462.

—
EXTRAIT

1. En date du 27 octobre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 11,750 parts à Goodman Princeton investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

2. En date du 27 octobre 2011, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 750 parts à Goodman Princeton Participation GmbH & Co KG ayant son siège social au Peter-Müller-Straße 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012029874/17.

(120039090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029881/10.

(120039342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.265.

Les comptes annuels pour la période du 23 août 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012029883/11.

(120039298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Geberit B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 61, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 116.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société de droit étranger Geberit B.V. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029884/10.

(120037690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Le bilan au 31 août 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Pour Vontobel Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012030103/14.

(120039071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Geotelecommunications Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 139.041.

La nouvelle adresse professionnelle de l'Administrateur-délégué Philippe CAHEN né le 31 juillet 1959 à Luxembourg est:

- 8, rue Heinrich Heine, L- 1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029887/12.

(120038898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Geberit B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 61, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 116.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société de droit étranger Geberit B.V. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029885/10.

(120037691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Global Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 89.490.

Décision de l'administrateur unique de la Société Datée du 7 mars 2012

L'administrateur unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 38, rue du Curé. L-1368 Luxembourg avec effet immédiat.

Monsieur Ali SHERWANI

Administrateur

Référence de publication: 2012029891/12.

(120038985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029892/10.

(120039228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Patron Dreieich Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.700.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Géraldine SCHMIT, gérante de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

- Robert BRIMEYER, gérant de la société émarginée, à désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 30 Novembre 2011.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012029989/16.

(120039171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.972.

—
EXTRAIT

En date du 17 août 2009, Henderson Holdings Group BV, associé unique de Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l. (la "Société"), a transféré le siège social de la Société au 43-45 Roemer Visscherstraat 1054 Amsterdam, Pays-Bas.

Référence de publication: 2012029893/11.

(120039404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Monteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 63.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029960/9.

(120038951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Leopard Holding Germany 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.800,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 152.771.

—
In the year two thousand and eleven, on twenty seventh day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

Leopard Germany Ne LP1 GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRA 45814, acting through its general partner, Leopard Germany NE GP GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRB 116430,

And

Leopard Germany Ne LP2 GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRA 45812, acting through its general partner, Leopard Germany NE GP GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRB 116430

Both represented by Mr. Bakary SYLLA, Managing Director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 23rd 2011 (the "Shareholders").

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties being the sole shareholder of LEOPARD HOLDING GERMANY 1 S.à.r.l., a private liability company (société à responsabilité limitée) established at 12, rue Léandre Lacroix L-1930 Luxembourg registered RCS Luxembourg B 152771, declared and requested the notary to record as follows:

The shareholders hold all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

That the items on which resolutions are to be passed are as follows: Increase of the share capital of the Company by one hundred and forty five thousand eight hundred and one Euro twenty six cents (EUR 145,801.26.-) by allocating one hundred and forty five thousand eight hundred Euro (EUR 145,800.-) to the share capital account and one Euro twenty six cents (EUR 1.26.-) to the share premium account in order to bring the issued share capital from twenty thousand Euro (EUR 20,000) to one hundred and sixty five thousand and eight hundred Euro (EUR 165,800) by the issue of seven hundred and twenty nine (729.-) shares of a par value of two hundred Euro (EUR 200.) each to its Shareholder by acceptance of a contribution in kind consisting of a portion of claims in an amount of one hundred and forty five thousand

eight hundred and one Euro twenty six cents (EUR 145,801.26.-) held by the Shareholders against the Company (hereinafter the "Claim") by way of contribution and waiver of any payment rights (or other rights thereunder) (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind at one hundred and forty five thousand eight hundred and one Euro twenty six cents (EUR 145,801.26.-); subscription to the seven hundred and twenty nine (729.-) new shares by the Shareholder, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares; and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by one hundred and forty five thousand eight hundred and one Euro twenty six cents (EUR 145,801.26.-) by allocating one hundred and forty five thousand eight hundred Euro (EUR 145,800.-) to the share capital account and one Euro twenty six cents (EUR 1.26.-) to the share premium account in order to bring the issued share capital from twenty thousand Euro (EUR 20,000) to one hundred and sixty five thousand and eight hundred Euro (EUR 165,800) by the issue of seven hundred and twenty nine (729.-) shares of a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each, by acceptance of the Contribution in Kind of the Claim owed by the Company to the Shareholder by way of contribution and waiver of any payment rights (or other rights thereunder).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 19 December 2011.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the contribution in kind, being the amount of parts of the principal of interest bearing loans owed by the Company to its shareholders, amounts to at least €145,801.26 being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (729 shares for a total subscription price of €145,800) and the amount of €1.26 allocated to the share premium account. Therefore it is proposed by the board of managers to the shareholders' meeting to value the contribution in kind at €145,801.26."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at one hundred and forty five thousand eight hundred and one Euro twenty six cents (EUR 145,801.26.-) and resolved to allocate the amount of one hundred and forty five thousand eight hundred Euro (EUR 145,800.-) to the share capital account and one Euro twenty six cents (EUR 1.26.-) to the share premium account of the Company.

There appeared the Shareholders, represented by Mr. Bakary Sylla, prenamed, and subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above.

Proof of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at one hundred and sixty five thousand eight hundred Euro (EUR 165,800.-) divided into eight hundred and twenty nine (829.-) shares with a par value of two hundred Euro (EUR 200.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,200.-EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Leopard Germany Ne LP1 GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions (Komanditgesellschaft), constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45814,

agissant par l'intermédiaire de son associé commandité, Leopard Germany NE GP GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kintyre

Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRB 116430,

Et

Leopard Germany Ne LP2 GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions (Komanditgesellschaft), constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45812,

agissant par l'intermédiaire de son associé commandité, Leopard Germany NE GP GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à c/o Kintyre Investments GmbH, Rossmarkt 14, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne, immatriculée au Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRB 116430

toutes les deux ici représentées par Monsieur Bakary SYLLA, Managing Director, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 décembre 2011, (ci-après collectivement les «associés»),

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Le comparant en sa qualité d'actionnaire unique de LEOPARD HOLDING GERMANY 1 S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix L-1930 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 152771, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les associées détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Augmentation du capital de la Société d'un montant de cent quarante cinq mille et huit cent un euros vingt six cents (145.801.26,- EUR) en allouant cent quarante cinq mille et huit cent euros (EUR 145,800.-) au capital social de la société et un euro vingt six cents (1.26,- EUR) au compte de prime d'émission dans le but de porter le capital de la Société de son montant actuel de vingt mille euros (20.000,- EUR) à cent soixante cinq mille huit cent euros (165.800,-EUR) par l'émission de sept cents vingt neuf (729) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) par un apport d'une créance d'un montant de cent quarante cinq mille et huit cent un euros vingt six cents (145.801.26,-EUR) détenue par les associés sur la Société (ci-après «la créance») par voie d'apport et de renonciation aux droits de paiement (ou d'autres droits qui en découleraient) (ci-après «la contribution en nature»); l'approbation de la valorisation de contribution en nature à cent quarante cinq mille et huit cent un euros vingt six cents (145.801.26,- EUR); souscription de sept cents vingt neuf (729) nouvelles parts par les associés, le paiement de la contribution en nature et l'émission de nouvelles parts, et la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Les associés ont résolu d'augmenter le capital social de la Société de cent quarante cinq mille et huit cent un euros vingt six cents (145.801.26,- EUR) en allouant cent quarante cinq mille et huit cent euros (145.800,-EUR) au capital social de la société et un euro vingt six cents (1.26,-EUR) au compte de prime d'émission dans le but de porter le montant du capital social de vingt mille euros (20.000,-EUR) à cent soixante cinq mille huit cent euros (165.800,- EUR) par l'émission de sept cents vingt neuf (729) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,-EUR) chacune, par l'acceptation de l'apport en nature de la créance due par la Société aux associés par le biais d'une contribution et renonciation aux droits de paiement (ou d'autres droits qui en découleraient).

La contribution en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 19 décembre 2011.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

"Compte tenu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'apport en nature, en étant le montant principal d'un prêt portant intérêts dus par la Société à l'associée, s'élève au moins à 145.801.26,- EUR, étant au moins égal au prix de souscription des parts qui seront nouvellement émises par la Société (729 parts à un prix de souscription total de 145.800, EUR) et un montant de EUR 1.26 alloué au compte de prime d'émission. C'est pourquoi le conseil de gérance recommande dès lors à l'assemblée des associées de valoriser la contribution en nature à 145.801.26,- EUR. "

Conformément à ce qui précède, les associés ont résolu de valoriser la valeur de la contribution en nature à cent quarante cinq mille et huit cent un euros vingt six cents euros (145.801.26,-EUR) et ont résolu d'allouer la somme de cent quarante cinq mille et huit cent euros (145.800,-EUR) au capital social de la Société et un euro vingt six cents (1.26,- EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Les associées, représentés par M. Bakary SYLLA, ci-avant nommé, ont souscrit, et ont entièrement payé, les nouvelles parts conformément à l'ordre du jour grâce à la contribution en nature comme indiqué ci-dessus.

La preuve de l'apport en nature à la Société a été montré au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, les associés ont résolu de modifier l'article 6 des statuts de constitution de la société de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cent soixante cinq mille huit cent euros (EUR 165.800,-) divisé en huit cents vingt neuf (829) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts et la Société pourra procéder au rachat de ses parts d'autres sur la résolution de ses actionnaires.

Toute prime d'émission disponible sera distribuée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à 1.200.-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la demande des parties aux présentes, ces procès-verbaux sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la demande de la même personne apparaissant, en cas de divergences entre le texte anglais et français version, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuels, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. SYLLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58544. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012028160/173.

(120036875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Monteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029961/9.

(120038952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Heynen, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029897/10.

(120039264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Hightly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 96, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 79.846.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029898/10.

(120039341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Holdimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 13.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012029899/13.

(120038973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

IK & Mukke Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 27.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029901/10.

(120038805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

KCH Even Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.942.000,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 117.121.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029923/11.

(120039059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

FD Investment SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg E 4.710.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Fernando GOMES MACIEL, agent immobilier, demeurant à L-7590 Beringen, 13, rue Ernest Ising, Né à Luxembourg le 12 septembre 1976 (1976 0912 134),
2. Monsieur Dieter MARECHAL, salarié, demeurant à B4750 Butgenbach, 24, am Struck, Né à B-Saint Vith le 22 janvier 1958 (1958 0122 852).

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: FD INVESTMENT SCI.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée allant jusqu'à la réalisation du dernier immeuble acquis par la société. Dans ce cas, la procédure de dissolution de la société sera effectuée par le ou les gérant(s) en fonction.

Les associés, par décision unanime portant modification des statuts, pourront décider de la durée illimitée de la société.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 13 des statuts.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT (100.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts d'intérêts d'UN (1.-) EURO chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de CENT (100.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Fernando GOMES MACIEL, agent immobilier, demeurant à L-7590 Beringen, 13, rue Ernest Ising, CINQUANTE parts	50
2. Monsieur Dieter MARECHAL, salarié, demeurant à B-4750 Butgenbach, 24, am Struck, CINQUANTE parts	50
Total: CENT parts	100.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 11. La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité de trois quarts des parts existantes, à l'exception des décisions concernant la durée de la société, qui sont prises à l'unanimité.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Réunion des Associés

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1. Par référence à l'article onze des statuts, est nommé gérant, pour une durée indéterminée: Monsieur Fernando GOMES MACIEL, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

2. L'adresse de la société est fixée à L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT VINGT (1.120.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gomes Maciel, Marechal, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2012. Relation: MER/2012/391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012029206/120.

(120037912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Immo-Weimerskirch II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.
R.C.S. Luxembourg B 163.799.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2012.

1^{er} résolution

L'assemblée décide de manière unanime de nommer pour une période de 6 ans les administrateurs suivants:

- Monsieur Carlos DE SOUSA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
- Madame Djamila DUARTE-AOUCHICHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme

Signature

Le Président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2012029910/17.

(120038895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012029912/10.

(120039343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

INT.PACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.925.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012029915/13.

(120039401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Zopal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.431.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) "Zopal", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, number 139.431, incorporated by deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing at Wiltz, on the 26th of May 2008, published in the Mémorial C number 1672 of 8th of July 2008,

whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the 1st of August 2008, published in the Mémorial C number 2566 of the 21st of October 2008,

dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary, on the 16th of December 2011, not yet published in the Mémorial C,

having a corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 80 (eighty) A Shares and 20 (twenty) B Shares having a par value of EUR 310.- (three hundred and ten Euro) each.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Jeff FELLER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Approval of the liquidator's report.
- 2.- Approval of the auditor's report.
- 3.- Discharge given to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
- 4.- Final closure of the liquidation.
- 5.- Way the current assets will be put at the disposal of the shareholders
- 6.- Indication of the place where the books and records will be kept for 5 years.
- 7.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

Fifth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 950.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Zopal", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 139.431,

constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, le 26 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1672 du 8 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C numéro 2566 du 21 octobre 2008,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quatre-vingts (80) Actions A et vingt (20) Actions B d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 2.- Approbation du rapport du commissaire.
- 3.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 4.- Clôture finale de la liquidation.
- 5.- Mode de transmission aux actionnaires des avoirs de la société.
- 6.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
- 7.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

D'autres convocations d'usage n'étaient pas nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B, au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2012. Relation GRE/2012/90. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012029586/154.

(120037857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Jetion Solar Project Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.202.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 08/09/2011 sous la référence L110145385.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029917/13.

(120039494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 2 mars 2012 que:

- (i). Madame Terri L. Kitto a été révoquée de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat;
- (ii). Le mandat de gérant de classe B de Madame Susan J. Drake a été converti en un mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 2 mars 2012:

1. Mme Susan J. Drake, gérant de classe A; et
2. M. Jerry Evans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029918/17.

(120038779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

**Union Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Fontis SA).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.115.

L'an deux mille douze, le seize février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Fontis S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.115, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1576 du 26 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine LECAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme WUNSCH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. Changement du nom de la Société en "UNION CONSULTING S.A."
3. Modification de l'article relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller économique, soit la prestation, à titre professionnel, de services en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Ces prestations porteront notamment sur toutes les opérations et missions en relation avec l'administration, la gestion et l'organisation d'entreprises ou organismes qu'ils soient d'ordre public ou d'ordre privé, notamment la réalisation d'études, la conduite de projets et les expertises en vue de promouvoir toutes formes de recherches, développement et management.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4. Instauration d'un capital autorisé de EUR 5.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5. Adoption de la langue française comme langue unique des statuts et refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les résolutions à prendre ci-dessus de l'ordre du jour et avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

6. Acceptation de la démission de Monsieur Alvaro CARNEVALE de ses fonctions d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

7. Nomination de Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et détermination du terme de son mandat.

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- de changer la dénomination de la Société en "UNION CONSULTING S.A." et;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).
- d'instaurer un capital autorisé de EUR 5.000.000 avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner comme langue des statuts la langue allemande et d'adopter comme langue unique des statuts la langue française et de procéder à une refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus et avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "UNION CONSULTING S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité de conseiller économique, soit la prestation, à titre professionnel, de services en matière micro et macro-économique ainsi qu'en gestion d'entreprises et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

Ces prestations porteront notamment sur toutes les opérations et missions en relation avec l'administration, la gestion et l'organisation d'entreprises ou organismes qu'ils soient d'ordre public ou d'ordre privé, notamment la réalisation d'études, la conduite de projets et les expertises en vue de promouvoir toutes formes de recherches, développement et management.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par cent cinquante (150) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 février 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le dernier jeudi du mois de mai à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit (ii) par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Alvaro CARNEVALE, de ses fonctions d'administrateur et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz, comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ont décidé de nommer comme administrateur-délégué supplémentaire, Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. LECAS, J. WUNSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8456. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012028603/330.

(120037535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Monarchy Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.119.

Veillez prendre note que la gérante A, Madame Ruth BRAND, a changé de nom et se nomme désormais Madame Ruth VON WYL.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour MONARCHY ENTERPRISES S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012029959/13.

(120039014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Kinectrics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 23.976,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029920/10.

(120039397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Kamea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.359.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029921/10.

(120039241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

KCH Even Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.106.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.489.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012029924/11.

(120039058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Luxembourg Mainstream Graham Pass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.297.

Les comptes annuels pour la période du 19 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029926/11.

(120039295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.
Ch. FRANCOIS / F. DUMONT
Administrateur / Administrateur / Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012029928/12.

(120038896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

La Compagnie des Moulins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.865.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029927/10.

(120039226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Konzept Peak GP Holding Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.219.

STATUTS

Extrait de l'acte de constitution de Konzept Peak GP Holding Secs (la "Société")

1. Désignation précise des associés.

- Peakeside Capital Advisors AG, une société constituée selon le droit suisse, ayant son siège social au Bundesplatz 14, 6300 Zug, Suisse, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Zug sous le numéro CH-170.3.034.607-1, agissant en tant qu'associé commanditaire; et

- Konzept Peak GP Sari, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg en phase d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en tant qu'associé commandité.

2. Dénomination sociale. Konzept Peak GP Holding Secs.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est de réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés Luxembourgeoises ou étrangères appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société appartient, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société détiendra une participation dans Konzept Peak, une société à responsabilité limitée qui sera constituée en vertu du droit luxembourgeois (l'«Investissement»).

La Société peut emprunter des fonds dans toute forme, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions se rapportant directement ou indirectement à la maintenance, l'administration, la gestion et le contrôle et le développement de participations avec des sociétés appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société appartient, incluant sans limitation, l'octroi de prêt et de facilités à ces sociétés, l'octroi de toute assistance, avances ou garanties à ces sociétés.

La Société peut aussi réaliser toutes transactions, qui sont directement ou indirectement liées à cet objet.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Gérants. nature et limite de leur pouvoir

La Société est gérée par Konzept Peak GP Sarl, une société régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en tant qu'associé gérant commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).

Vis-à-vis des tiers, l'Associé Commandité aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société en conformité avec les termes de cet article.

En dépit des dispositions ci-dessus, les actes et les opérations suivantes sont sujets à l'approbation préalable des associés commanditaires représentant soixante-quinze (75) pourcent des Participations émises et restantes:

- i. la vente, le transfert, le gage, ou toute autre disposition de tout ou partie de l'Investissement;
- ii. l'acquisition de tout actif autre que l'Investissement, incluant mais non limité à des instruments de dette
- iii. la conclusion par la Société de tout contrat de financement ou de prêt;
- iv. l'émission par la Société de tout instrument de dette;

v. tout dépôt pour une banqueroute nationale ou étrangère, déconfiture, moratoire, gestion contrôlée, suspension de paiement, règlement général de composition avec les créanciers, règlement général avec les créanciers, réorganisation ou procédures similaires affectant les droits des créanciers généralement, eu égard à la Société;

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi seront de la compétence de l'Associé Commandité.

La Société sera engagée par la signature unique de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, qui ne doivent pas être des associés commanditaires de la Société.

L'Associé Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération des agents (s'il y a lieu), la durée de leur mandat et toutes autres conditions de leur mandat.

Les associés commanditaires ne doivent pas prendre part à la gestion de la Société au sens de l'article 14, deuxième paragraphe de ces Statuts, et ne doivent pas avoir le droit ou l'autorité d'agir pour la Société ou de prendre part par toute autre voie ou d'interférer dans la gestion de la Société.

7. Le capital social de la Société. Le capital social de la Société est fixé à 1.000,- EUR (mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales, divisé en 51 (cinquante et une) parts sociales de commandité et 949 (neuf cent quarante-neuf) parts sociales de commanditaire, entièrement libérées.

8. Date de constitution. La Société a été constituée le 17 février 2012.

9. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

10. Responsabilité des associés de la Société. Sujet aux articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux de la Société envers les tiers pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être réglées avec les actifs de la Société.

Les associés commanditaires sont uniquement tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

11. Souscriptions - Contributions.

- 51 (cinquante et une) parts sociales de commandité ont été souscrites par Konzepta Peak GP Sarl, agissant en tant qu'associé commandité (l'«Associé Commandité»);

- 949 (neuf cent quarante-neuf) parts sociales de commanditaire ont été souscrites par Peakside Capital Advisors AG en tant qu'associé commanditaire (l'«Associé Commanditaire»).

Les Parts Sociales de Commandité ont été intégralement libérées à travers un apport en numéraire de l'Associé Commandité pour un montant de 51,- EUR (cinquante et un Euros).

Les Parts Sociales de Commanditaire ont été intégralement libérées à travers un apport en numéraire de l'Associé Commanditaire pour un montant de 949,- EUR (neuf cent quarante neuf Euros).

12. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le 17 février 2012 pour finir le 31 décembre 2012.

L'exercice social normal commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012029319/85.

(120037846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Le Grain de Sel s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.170.

—
Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 27 février 2012

Il résulte de l'AGE tenue ce 27 février 2012 ce qui suit:

Transfert du siège social de n° 3B route d'Arlon à L-8832 Rombach, vers n°65 rue principale à L-8833 Wolwelange.
A partir du 1^{er} Mars.

Le Grain de Sel Sarl.

Référence de publication: 2012029930/12.

(120039013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Line Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 64.380.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029931/10.

(120039296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée de titrisation (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

—
Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la Société le 28 novembre 2011

Le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012030191/14.

(120038997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

New Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 34.668.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 février 2012 que:

Monsieur Emanuele BOZZONE, demeurant à CH-6830 CHIASSO (Suisse), Via Bossi, 12D.

a été élu comme liquidateur en remplacement de Madame Marianne GOEBEL démissionnaire.

Le liquidateiir est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012029971/15.

(120039308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Romanissima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.002.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012031022/12.

(120040681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Saphir Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 147.478.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAPHIR PARTNER S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012031030/12.

(120040352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.
